

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2011

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 2 décembre 2011
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

## Nomination des scrutateurs :

Monsieur Jean-Pierre Wohlhauser Monsieur Christophe Cuennet

Total des personnes présentes : 34

Majorité lors des votes : 18 (moitié + 1)

\*\*\*\*\*\*

#### Point 1

# Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 21 juin 2011

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 21 juin 2011 a été mis à disposition du public, au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

## Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 21 juin 2011 lèvent la main.

Avis contraires?

Le procès-verbal est accepté : à l'unanimité des voix.

\*\*\*\*\*

## Point 2 Budget fonctionnement 2012

M. Kaeser présente le budget de fonctionnement 2012. Le détail du budget ayant été publié dans le dernier bulletin d'information, il donne les principales différences.

Le budget 2012 se solde par une perte nette prévisible de Fr. 8'720.00. Le total des charges est évalué à Fr. 2'172'170.00 pour un total des produits de Fr. 2'163'450.00.

Si la perte estimée est moins élevée par rapport au budget 2011, les charges et les produits augmentent en moyenne de 2%.

Les incidences de la péréquation financière se révèlent encore une fois positives pour la commune. Cependant, cet état de fait ne devrait pas perdurer. En effet, les barèmes ayant été estimés, ils vont être réadaptés en fonction des statistiques des deux premières années de mise en place du système.

Ci-après, les principales fluctuations par dicastère :

#### Ordre public

Notre participation au service intercommunal de tutelle et curatelle augmente de façon considérable pour 2012.

Cependant, le montant prévu pour le fonctionnement du service des tutelles en 2012 est de Fr. 9'645.--, le solde correspondant à un rattrapage de cas facturés rétroactivement par l'ancien tuteur.

## **Enseignement et formation**

Les charges de l'enseignement augmentent de + 4,96% par rapport au budget 2011. Les secteurs les plus touchés sont :

L'école enfantine + 10,47 % Le cercle scolaire obligatoire + 3.94 % Les écoles spécialisées + 3,9 % Les charges de notre bâtiment + 18,33%

Le montant de Fr. 25'700.—, correspondant à la contribution financière du canton en faveur des communes pour la mise en place de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine a été budgétisé pour 2012. Pour rappel, la globalité de la subvention est versée sur 6 ans soit de 2009 à 2014. La mise en place de ce service est prévue pour la rentrée 2012/2013 pour notre cercle scolaire.

#### Culte, culture et loisirs

Notre participation aux dépenses du Conservatoire augmente toujours avec une prévision de + 48,5 % par rapport au budget 2011. Le nombre d'unités données en cours individuels passe de 105 à 150 estimées pour 2012. En deux ans, la fréquentation des cours a été multipliée par 2 et demi.

#### Santé

Les coûts de la santé augmentent globalement de + 4,88 % par rapport à 2011. On relève un pic de + 14,34% pour les soins ambulatoires (Indemnités Croix Rouge, soins à domicile...).

## **Affaires sociales**

Les charges du service social subissent une augmentation de 8,6%.

Les frais d'assistance sont les plus touchés (Lasoc, Lavi...). A partir de 2012, les coûts de ces institutions sont répartis à raison de 60 % à la charge des communes et 40% à la charge du canton. Avant, la répartition était de 50/50.

## Protection – Aménagement de l'environnement

Les taux minimum légaux de couverture des charges par les produits soit 70 % au minimum sont atteints. A partir du 1er janvier 2013, la commune aura l'obligation légale de couvrir le 100% des charges pour les domaines de l'eau et de l'épuration. Les déchets pourraient également subir le même sort à moyen terme. Une modification des règlements sera soumise à l'Assemblée communale, en temps opportun.

La révision générale de notre PAL (plan d'aménagement local) se poursuit en 2012. Un montant de Fr. 10'000.00 a été estimé pour la fin de la première phase ainsi que le début de la deuxième. Les travaux devraient se poursuivre encore en 2013 et 2014.

## Finances et impôts

Pour l'année fiscale 2012, le Conseil d'Etat ne retient aucune modification légale tendant à diminuer la charge fiscale pour les personnes physiques et morales. Une légère hausse des rentrées fiscales est estimée, due principalement à l'augmentation de la population et l'inflation des revenus.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière entrée en vigueur au 1.1.2011, la commune de Ponthaux se voit attribuer pour 2012 les montants suivants :

Péréquation des ressources Fr. 153'800.00 Péréquation des besoins Fr. 27'900.00

\*\*\*\*\*\*

Les comptes de fonctionnement ne donnant lieu à aucune question, M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport :

## M. Pierre Bourgnon

La commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2012. Elle a constaté la bonne tenue des finances et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

#### Vote:

Que celles et ceux qui acceptent le budget 2012 ainsi présenté lèvent la main :

Avis contraires?

Le budget 2012 est accepté : par 34 oui soit l'unanimité

M. Kaeser remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

\*\*\*\*\*\*

#### 3. Nouveaux investissements

## 3.1. Renouvellement du parc informatique de l'école

M. Kaeser informe qu'il y a quelques années, le Conseil communal avait eu l'occasion de récupérer des PC de l'Administration cantonale et ceux-ci avaient été mis à disposition des élèves. Avec les années, ceux-ci sont devenus obsolètes et ne fonctionnent plus.

Les besoins des élèves augmentent d'année en année. Il s'agit d'un outil de travail important.

Le Conseil communal a donc décidé de proposer l'achat d'appareils neufs pour avoir un parc informatique performant. Un montant sera provisionné chaque année pour avoir la possibilité de remplacer ces ordinateurs au fur et à mesure des besoins.

## Proposition:

20 ordinateurs, (5 par classe, selon les recommandations de la DICS) 1 photocopieuse

Frais afférents à la mise en service.

Coût: Fr. 25'000.—

Financement : payé par les liquidités de la commune.

Aucune question n'est posée et M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport :

#### M. Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 25'000.— pour le renouvellement du parc informatique de l'école, financé en totalité par les liquidités de la commune est financièrement supportable.

#### Vote:

Que celles et ceux qui acceptent cet investissement de Fr. 25'000.—lèvent la main :

Avis contraires?

L'investissement de 25'000.—pour l'achat d'un nouveau parc informatique pour l'école est accepté par : **34 voix soit l'unanimité.** 

## 3.2. Adduction d'eau à l'Impasse du Lavau à Ponthaux

Suite au tarissement d'une source privée, une famille de l'Impasse du Lavau se retrouve sans eau.

Une solution provisoire a été trouvée par un raccordement provisoire à l'hydrante à proximité, mais avec l'arrivée du froid, nous avons dû procéder aux travaux de raccordement nécessaires et urgents.

Coût des travaux : Fr. 43'000.—

Financement : par les liquidités de la commune.

Il n'y a pas de question et M. Kaeser donne la parole à la commission financière :

## M. Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 43'000.— pour l'adduction d'eau potable à l'impasse du Lavau à Ponthaux, financé en totalité par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

#### Vote:

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement lèvent la main.

Avis contraires?

L'investissement de Fr. 43'000.—pour l'adduction d'eau à l'Impasse du Lavau est accepté par : **33 voix et 1 abstention** 

#### 4. Divers

#### M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande un modérateur de trafic pour la route principale à Ponthaux. La circulation y est importante et les véhicules roulent très vite.

## M. Kaeser

Propose que le Conseil communal examine la situation pour la prochaine assemblée.

#### M. Maurice Cuennet

Informe que les gendarmes couchés ne sont pas performants. Ils causent du bruit supplémentaire. Il propose la pose d'un radar permanent.

#### M. Beat Beyeler

Propose la mise en place de feux qui passent au rouge lorsque la voiture dépasse la limite autorisée.

#### M. Vincent Stulz

Pense que le Conseil communal doit vraiment se pencher sur ce sujet. Un propriétaire d'une villa construite récemment au bord de la route principale, qui est gendarme, a posé un radar. En 45 minutes, plus de 30 voitures ont dépassé la limitation de vitesse, dont un scooter qui roulait à 98km/h.

#### M. Kaeser

Prend note de ces informations. Une étude sera effectuée sur les différentes variantes.

## M. Fabrice Dorthe

Constate qu'il n'y a pas de gros montants au budget pour la réfection des routes. Comme il l'a déjà mentionné lors d'autres assemblée communales, la route de Nierlet est en très mauvais état. Il faudrait également prévoir du gravier sur le bas-côté de la route du Pralet, à la hauteur du quartier de la Prali de Simon. Il faudrait également étudier le parcours des enfants qui vont prendre le bus TPF au village et qui ne sont pas protégés de la circulation.

## M. Kaeser

Une personne a effectué une analyse des routes de toute la commune. Ce document nous est parvenu il y a deux semaines. Le Conseil communal va étudier la situation en début d'année 2012.

## M. Fabrice Dorthe

Qu'en est-il des projets de fusions ? On entend beaucoup de choses, notamment qu'on sera mis devant le fait accompli et qu'on sera obligé de fusionner avec soit Grolley, soit Noréaz.

## M. Kaeser

Cette problématique a été discutée dans le cadre du conseil depuis plusieurs mois. Récemment nous avons dû remplir un questionnaire établi par la Préfecture. Selon la nouvelle loi entrée en vigueur il y a une année, le Préfet est sensé fournir un projet avec sa vision des futures communes. Pour effectuer ce travail il a besoin de connaître les besoins des communes et comme dernière question, quel serait le périmètre de fusion idéal.

Le Conseil communal s'est prononcé sur la région Sarine Nord, « si on devait fusionner ».

Nous savons que Grolley, Belfaux, Autafond, La Sonnaz désiraient rallier les « 2C2G » (Corminboeuf, Chésopelloz, Givisiez, Granges-Paccot). Ponthaux n'a pas été approché dans ce projet.

Il se pose également la problématique de l'Agglomération. Etant donné que Belfaux se situe dans ce périmètre, il faudrait soit que Belfaux en sorte, soit que les petites communes comme Ponthaux, Autafond y entrent.

Cela fait partie des questions qu'il faut étudier.

Il faut également considérer le cercle scolaire. Le nombre d'élèves est en constante augmentation et le canton ne subventionne plus les constructions scolaires sans un grand centre. En 2012/2013, le canton nous pousse à aller du côté de Prez-vers-Noréaz pour avoir un plus grand cercle scolaire.

Comme vous le constatez, nous avons différentes pressions pour aller à différents endroits. Notre politique a, jusqu'à présent, été de dire que nous n'étions pas nécessairement contraints de fusionner pour répondre à nos obligations. On peut y répondre au travers d'associations de communes ou de conventions intercommunales.

Cependant, si les charges continuent d'être transférées aux communes, nous serons peut-être contraints de fusionner.

Pour ne pas laisser les choses nous être imposées, nous nous sommes prononcés pour une direction Sarine Nord, c'est-à-dire hypothétiquement, Grolley, Belfaux, La Sonnaz, Autafond.

## M. Fabrice Dorthe

Quelle est l'idée qui vous a fait pencher pour aller du côté de Sarine nord ?

## M. Kaeser

Ponthaux fait partie des 5 communes « ponts » du district. Ce sont des communes qui ont des intérêts de deux côtés. Il faut choisir.

#### M. Gérard Roulin

Quels sont les intérêts que nous avons avec Grolley, à part la gare ?

#### M. Kaeser

Nous avons l'eau potable, l'épuration.

#### M. Pierre Gumy

Il y a également la corporation forestière et le cercle de feu. Celui-ci comprend déjà les 5'000 habitants prescrits qui pourrait être la future commune.

#### M. Kaeser

Le problème est que le canton nous demande de savoir avec qui nous voulons fusionner, avant de demander si nous voulons fusionner. Nous pouvons répondre Sarine Ouest comme Sarine Nord. Nous nous sommes décidés pour cet endroit-là, basés sur les différents intérêts précités. Nous sommes au début d'un processus qui ne va peut-être jamais aboutir.

## M. Fabrice Dorthe

Je comprends les réflexions que vous avez menées, mais au niveau de la population, à part quelques habitants de Nierlet qui vont plus facilement à Grolley pour différentes raisons, la plupart des gens se voient plutôt du côté de Sarine Ouest. Je pense notamment au cercle scolaire qui fonctionne depuis de nombreuses années avec Noréaz, au FC Piamont qui a fusionné avec Avry et Noréaz il y a quelques années. Votre décision me parait un peu contraire à ce que nous sommes en train de vivre actuellement.

## M. Kaeser

Le canton ne veut pas de « fusionnette ». Une fusion avec Noréaz cela voudrait dire : Noréaz – Prez-vers-Noréaz – Avry ?

## M. Christian Moser

Il faut préciser que l'un des buts de ces fusions de communes c'est 5'000 habitants au minimum. Sinon il n'y a aucun avantage à fusionner. Si on prend la population de Ponthaux : 600 - Noréaz : 500 - Prez : 600 nous n'arrivons pas à ce bassin de population. En ce qui me concerne je ne suis pas convaincu par une fusion.

#### M. Fabrice Dorthe

A chaque fois qu'une fusion aboutit, les communes reçoivent une participation du canton. Si nous avions fait un pas en direction de Noréaz, il y a quelques années, nous aurions reçu cet argent. Maintenant, nous pourrions faire un nouveau pas. Maintenant on nous annonce qu'on va discuter avec Grolley.

## M. Moser

Nous n'avons pas dit que nous allions fusionner avec Grolley. Personne n'a dit que nous allions fusionner, c'est vous qui le dites.

#### M. Fabrice Dorthe

Nous venons d'entendre que si quelque chose devait être entrepris, cela serait du côté de Grolley, Belfaux. Je dis juste que cela ne correspond pas à ce que je pense et je relaie la position de plusieurs personnes avec qui j'ai discuté.

## M. Pierre Gumy

En tant qu'ancien au sein du conseil, je vous informe qu'un sondage avait été effectué, dans les années 90. 80% de personnes étaient pour aller en direction de Grolley.

#### M. Fabrice Dorthe

Oui, mais quelques années après, un autre sondage a dit le contraire, pour aller vers Noréaz.

#### M. Pierre Gumy

De toute façon, c'est la population qui décide.

#### M. Fabrice Dorthe

Je parle avec beaucoup de personnes. Nos enfants vont à l'école à Noréaz, nous avons plus d'intérêts de ce côté-ci. Le cercle scolaire n'est peut-être pas la seule chose à prendre en compte, mais à mon avis c'est très important.

## M. Daniel Clément

Propose la mise en place d'un nouveau sondage d'opinion, par rapport à la population actuelle de notre commune.

## M. Kaeser

Un sondage est prévu par la loi. Dès que le Préfet aura effectué sa première approche.

En ce qui concerne le cercle scolaire, Noréaz a largement laissé entendre qu'ils se voyaient du côté d'Avry. Ils ne nous ont pas demandé notre avis. Si Noréaz fusionnait avec Avry le cercle scolaire Ponthaux-Noréaz ne survivrait peut-être pas. Il faut également réfléchir de manière indépendante quel côté serait l'idéal à l'avenir.

#### M. Daniel Clément

Cela serait bien d'anticiper le sondage de la préfecture. Ainsi le Conseil communal pourrait travailler de façon plus sereine en sachant les désirs d'une majorité d'habitants pour entreprendre des démarches.

## M. Vincent Stulz

Est-ce que la préfecture a demandé un préavis de conseil ou de commune ? En effet, j'ai été relativement surpris d'une telle décision sans consulter la population.

Si j'ai bien compris, l'idée du conseil communal est de laisser aller choses pour l'instant, jusqu'à ce qu'on nous oblige à fusionner. Alors on reprendrait le questionnaire rempli pour choisir un côté.

#### M. Kaeser

Il s'agissait d'une question posée par le Préfet à un conseil communal. Nous ne nous permettrions pas de parler au nom des citoyens.

Pour répondre à la deuxième question, lorsque Grolley, Belfaux, Autafond et La Sonnaz ont fait la proposition d'être incorporés à la fusion 2C2G et que ces communes ont dit non, Grolley a décidé de laisser le Préfet décider, sans faire plus de démarches.

Apparemment, Noréaz a fait des démarches du côté d'Avry, sans nous avoir jamais consultés sur notre position.

D'une certaine manière, les portes sont fermées des deux côtés. Lorsque la préfecture demande aux communes leur position, notre opinion est une pure hypothèse

#### M. Daniel Beyeler

Une fusion avec Noréaz serait trop petite. Il faudrait envisager le périmètre vers Avry, Matran, Prez. Il serait également intéressant de regarder du côté d'Avry, de Prez.

#### M. Kaeser

Cela dépend également de quel point de vue nous nous plaçons. Une des questions ouverte avec Avry, c'était la mise à disposition d'une salle de classe pour l'école primaire. Nous avions de la peine à envisager que nos enfants prennent le TPF pour aller à Avry à l'école.

#### M. Daniel Beyeler

Grolley serait plus près, mais si on voit plus grand, vers Belfaux, les trajets sont également importants.

#### M. Pierre Gumy

Si on met en place une ligne de bus qui ferait Grolley-Nierlet-Ponthaux, il serait plus pratique de prendre le train à Grolley, plutôt que le prendre à Rosé.

## M. Daniel Beyeler

Avec une fusion vous verriez une ligne de bus vers Grolley?

## M. Kaeser

Cela fait partie des points qui ont été mis en avant dans le questionnaire que nous avons rempli pour la préfecture.

## M. Vincent Stulz

On parle toujours de Grolley, mais il faut comprendre que la fusion irait jusqu'à Belfaux. On parle de trajet important pour aller jusqu'à Avry, pour les écoles, mais Belfaux serait tout autant éloigné.

Il faut également voir que nos enfants vont au CO d'Avry, avec tous les avantages que cela comprend d'être en campagne, de pouvoir rentrer à la maison à midi.

#### M. Andreas Beveler

Nous avons investi de l'argent au CO d'Avry.

## Mme Diana Mettraux

Il faut dire que l'Association des CO est en train de modifier la répartition des enfants dans les CO. Actuellement il y a des enfants de Fribourg qui vont à Avry. Un nouveau CO va se construire en ville de Fribourg. Toute l'organisation va être rediscutée dans les prochaines années.

## M. Andreas Beyeler

Je suis d'accord, mais nous avons voté pour le CO d'Avry, pour éviter à nos enfants d'aller jusqu'à Fribourg à l'école.

## Mme Diana Mettraux

Cela ne veut pas dire que, s'il y a éventuelle fusion avec Sarine Nord dans quelques années, que les enfants ne vont pas aller au CO d'Avry. Il y devrait y avoir une répartition géographique des enfants dans les CO.

## M. Pierre Gumy

L'Association des CO est une association de communes. Ponthaux paie les frais de fonctionnement aussi bien du CO d'Avry que de celui de Farvagny ou autre. Comme l'a dit Mme Mettraux, s'il y a trop d'enfants à Fribourg ils seront répartis à Avry. Il s'agit d'une organisation à l'intérieur de l'Association des CO.

## M. Gérard Roulin

Pourrait-il y avoir un point au tractanda de la prochaine assemblée communale avec un vote de principe pour savoir de quel côté le conseil communal devrait faire des démarches. Je pense qu'il serait intéressant de savoir si les habitants sont d'accord d'aller d'un côté ou d'un autre, pour ne pas que ce soit uniquement une décision du conseil communal.

## M. Kaeser

Un sondage général serait plus judicieux, car les personnes présentes en assemblée ne sont pas représentatives de la population.

Ce qu'il est important de savoir, c'est que le conseil communal n'a pas pris une position pour quelque chose. Nous avons simplement répondu à une question, si vous deviez fusionner, vous iriez dans quelle direction. C'est une question qui a été posée à tous les exécutifs communaux, avec une demande de réponse dans les 30 jours.

#### M. Christian Moser

Nous pourrions également nous poser la question, est-ce qu'on doit fusionner? Si vous suivez l'actualité mondiale, l'Angleterre a clairement dit à la communauté européenne qu'elle ne voulait plus faire partie de l'UE d'ici 10 ans. Une fusion doit également apporter quelque chose. On ne veut pas fusionner pour fusionner.

Nous devons nous interroger sur ce que les différentes solutions (Sarine Ouest ou Sarine Nord ndir) vont nous amener. Il faut approfondir les vœux de la population, au point de vue des enfants, au point de vue des transports, au point de vue des infrastructures. Ensuite on peut décider dans le cadre d'une fusion ce qui est le meilleur.

#### M. Kaeser

Nous avons compris qu'il était nécessaire d'effectuer un sondage d'opinion dans la population. Nous rappelons que ce projet de fusion est un travail de longue haleine. D'autre part, nous précisons que nous ne voulons pas fusionner.

#### M. Vincent Stulz

Est-ce que vous, conseil communal, pensez qu'il y aura besoin de fusionner dans les prochaines années.

#### M. Kaeser

Nous constatons que depuis plusieurs années le canton se repose de plus en plus sur les communes. Les charges augmentent régulièrement, c'est une réalité. Si cela continue comme cela, nous n'aurons pas le choix. Cela ne veut pas dire qu'on doit le faire dans deux ou dans trois ans, cela ne veut pas dire non plus qu'on doit accepter de le faire.

#### M. Gilbert Cuennet

Je propose que si vous envoyez un sondage d'opinion sous forme de tousménages, de mettre comme première question : « Souhaitez-vous une fusion » et ensuite « Dans quelle direction ».

## M. Pierre Bourgnon

Les affinités des uns et des autres sont ce qu'elles sont. Il faut avant tout étudier les coûts, il faudrait savoir si des économies seraient effectuées avec un tel rapprochement.

#### M. Kaeser

La tendance générale des communes est de regarder vers la ville. D'une façon générale, la taille critique est de 5'000 habitants. Mais en discutant avec les élus. Si on prend en compte les particularités de chaque localité, beaucoup de petites communes ne veulent pas fusionner.

#### Fabrice Dorthe

Est-ce qu'il serait possible d'étudier la possibilité d'avoir un arrêt TPF au bas du village de Nierlet au lieu que celui-ci fasse un demi-tour au centre du village.

## M. Kaeser

On peut le demander. Pour l'instant il y a une obligation de desservir l'arrêt des Ecovettes, mais on peut voir la possibilité de modifier cette situation.

#### M. Vincent Stulz

Concernant la révision générale du PAL, y-a-t'il un projet de la part de la commune pour débloquer les zones à bâtir. Le conseil communal a-t'il le projet de construire un petit immeuble, pour garder les jeunes dans la commune.

#### M. Kaeser

Le conseil communal a déjà eu des discussions sur ces sujets. Nous devons savoir déjà ce qu'il y a à disposition comme terrain sur le territoire communal. Nous devons savoir ce que ces propriétaires de grands terrains vont faire ces prochaines années. C'est le but de la séance d'information de la fin janvier.

C'est la tâche de la commission d'aménagement d'établir un projet remplissant toutes les conditions requises. En dernier lieu, c'est l'Assemblée communale qui acceptera ce nouveau PAL.

#### M. Moser

Nous devons attendre de savoir ce que les propriétaires de terrains non construits veulent faire dans les prochaines années. Nous sommes tributaires de la construction de ces terrains, ce qui libérerait d'autres zones pour la construction, par exemple d'un immeuble, pour garder les jeunes dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Kaeser clôt l'assemblée communale à 20h45 heures.

## AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :	Le Syndic :
S. Renevey	P. Kaeser